



Délais de 2 ans de prescription droit des assurances

Par **Lea_leo**, le **04/02/2021** à **23:36**

Bonjour,

j'ai un sinistre intervenue en juin 2018 suite aux travaux réalisés par un voisin. J'ai fait appel à mon assurance (ce qui a été une vrai horreur). Après plusieurs expertises mandatés par les assurances. Nous avons eu un dernier expert intervenu en septembre 2019. Sur cette base nous avons décidé de mener en justice une action contre notre voisin qui devait avoir lieu en novembre 2019. Il y a eu plusieurs reports (notamment 2 car COVID) et la décision n'a été rendue qu'en décembre 2020.

Est ce que à présent sur la prise en charge des frais d'avocat l'assurance pourrait m'opposer le délais de prescription de 2 ans?

Je vous remercie pour votre aide